



**Délibération n° CONS – 32 – 14 septembre 2017 – Avis relatif à l’ouverture des négociations sur la convention nationale des chirurgiens-dentistes.**

Par lettre en date du 21 juillet 2017, notifiée le 25 juillet 2017, la Direction générale de l'UNCAM a convié l'UNOCAM, en application des articles L 162-14-3 et D. 162-26 du code de la sécurité sociale, à participer aux négociations sur la convention nationale des chirurgiens-dentistes.

L’ouverture des négociations conventionnelles est prévue le 15 septembre 2017 à 9 heures 30.

L’UNOCAM décide de participer à ces négociations conventionnelles.

**Délibération adoptée à l’unanimité**